



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation de signature à Mme Amina AYACHI, Juriste Droit des Sociétés, et en cas d'empêchement à Mme Fabienne MERLIER, Directrice Juridique, ou à Mme Gertrude WILTZ, Adjointe à la Directrice Juridique aux fins de réaliser toutes formalités nécessaires pour le compte des filiales de la CCI sur la plateforme dématérialisée « guichet unique » de l'INPI :

- Procéder aux dépôts des formalités administratives,
- Effectuer toutes démarches,
- Produire toutes pièces justificatives,

Cette délégation est valable pour toutes formalités : de création, de modification, de cession ou tout autre acte nécessaire en cours de vie sociale de la filiale.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 5 septembre 2023

Philippe HOURDAIN
Président